



Infos AAPPMA

- Créée en 1961
- 1,3 km sur la Bieudre – Domaine privé
- 15 km sur l'Allier – Domaine public fluvial
- 2^e catégorie

Principaux poissons



Carpes



Poissons blancs



Sandres



Brochets

Techniques de pêche à privilégier

- Pêche au coup
- Pêche au posé
- Pêche aux leurres

Règlementation AAPPMA

Règlementation générale de 2^e catégorie

Contact AAPPMA

Christian DESENPART : 06.85.12.86.21
peche.lalotte@gmail.com

